

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 19

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 8

AYANT DONNÉ POUVOIR : 3

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 18 septembre 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Jean ARPIN à La Rosière, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE,

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Guillaume DESRUES donne pouvoir à Laurence REGNIER

Morgan LE LANN donne pouvoir à Laurent CHELLE

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

EXCUSÉS

Sééz : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Gérard MATTIS

Villaroger : Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionel ARPIN est désigné secrétaire de séance

2024-115

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant l'adoption des lignes directrices de gestion qui ont reçu un avis favorable du Comité Technique en date du 30 novembre 2021 ;

Considérant la liste d'aptitude du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en date du 5 Juillet 2024 des agents promouvables par voie de promotion interne pour l'année 2024 dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise et des attachés territoriaux ;

Considérant la réorganisation du service Tourisme, Culture et Patrimoine impliquant la création d'un emploi de chargé de communication-promotion touristique et d'un conseiller en séjour ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie en date du 29 Août 2024 ;

Il est proposé :

- La création d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet suite à la promotion interne 2024 ;
- La création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet suite à la promotion interne 2024 ;
- La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2024 afin d'assurer les fonctions d'agent d'accueil et d'information afin d'assurer la continuité de l'accueil, de l'information et de l'orientation des usagers dans les futurs locaux du service des solidarités ;
- La création d'un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} Janvier 2025 dans la cadre du recrutement d'un chargé de communication-promotion touristique ;
- La création d'un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} Janvier 2025 dans la cadre du recrutement d'un conseiller en séjour ;
- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2024 afin d'assurer les fonctions d'agent technique polyvalent au sein du service de collecte des déchets et d'entretien des cours d'eau ;
- La modification du temps de travail d'un poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique à temps non complet. L'agent actuellement en poste est mutualisé avec une autre collectivité, le temps de travail hebdomadaire de cet agent passe de 18h09 par semaine à 15 heures par semaine ;
- La modification du temps de travail d'un poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique à temps non complet. En raison de l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement sur les stations, le temps de travail hebdomadaire de cet agent passe de 13h40 par semaine à 20 heures par semaine, soit un temps complet ;

- La modification du temps de travail d'un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet. En raison de l'augmentation du nombre d'heures d'interventions en milieu scolaire, le temps de travail hebdomadaire de cet agent passe de 7h10 par semaine à 20 heures par semaine, soit un temps complet ;
- La modification du temps de travail d'un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet. En raison de l'ouverture d'un nouvel orchestre à l'école avec l'enseignement la clarinette et l'augmentation des cours de formation musicale en milieu scolaire, le temps de travail hebdomadaire de cet agent passe de 15h00 par semaine à 20 heures par semaine, soit un temps complet.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs tel que défini ci-dessous.

Yannick AMET

Président



**TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL AU
04/09/2024**

	POURVUS	VACANTS
Adjoint administratif principal de 1ère classe		1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1
Adjoint administratif	9	6
Rédacteur principal de 1ère classe	2	
Rédacteur principal de 2ème classe		
Rédacteur		2
Directeur		1
Attaché principal	1	
Attaché	4	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	2	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	
Adjoint technique	15	4
Agent de maîtrise principal	1	
Agent de maîtrise	1	1
Technicien principal de 1ère classe	1	
Technicien	3	1
Ingénieur Principal	1	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	2	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	1
Adjoint d'animation	1	2
Animateur Principal de 1ère classe	1	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	5	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	5	
Assistant d'enseignement artistique	6	2
Infirmier territorial en soins généraux	1	
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	
Assistant Territorial Socio-éducatif	1	
TOTAUX	68	25